

Relevé des infractions sportives

Semaine 09

Date du 22 au 25 février 2013

Relevé des infractions des compétitions Nationales

Dossier n°38 : Match 2MA091 MO MOUGINS 0068454

- Le club MO MOUGINS ne s'est pas présenté lors de la rencontre 2MA091 du 24/02/2013.

Dossier n°39 : Match 3MG065 AGENAIS MARC 1828527

- Le club ASS SP ILLACAISE 0337145, Le joueur n'était pas réglementaire ment qualifié lors de la rencontre.

1. FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE DANS LES DELAIS OU NON PARVENUE :

MATCH	CLUB
2MB095	REUIL AC
N1F095	A.S. DE L'UNION
2MD091	MELUN VAL DE SEINE VOLLEY-BALL
2MB093	PAC

2. RESULTATS NON COMMUNIQUEES SUR INTERNET DANS LES DELAIS IMPARTIS :

N°	Match	Date	Equipe recevant	Equipe visiteuse	Saisie Résultat
S.25	3FB066	24/02/2013	STADE CLERMONTOIS	VOLLEY-BALL BOIS D'ARCY	24/02/2013 22:58

3. Devoir et accueil de formation 2012-2013 :

Club en infraction conformément au principe N°3 de l'instruction administrative N°9 du 12 février 2013.

- A.S.V.E.L
- ASSP LA MOTTE VOLLEY
- ENTENTE ST CHAMOND VOLLEY
- LAON VOLLEY
- VB ROMANAIS
- ACBB

- AGDE MARSEILLAN VOLLEY BALL
- AS DE CHANTEPIE
- ASPTT DIJON
- SEVRE ET LOIRE VOLLEY – S.L.O.V
- VOLLEY CLUB DE CAMBRAI
- VOLLEY CLUB HEROUVILLE

Club en infraction conformément au principe N°2 de l’instruction administrative N°9 du 12 février 2013.

- S.R.D SAINT – DIE
- CLUB OLYMPIQUE SAVIGNY

Destinataires : Clubs Nationaux